

Dossier de candidature 2023

**Formation : MUSIQUE INSTRUMENTALE BRÉSILIENNE « CHORO ET SAMBA »
A Rio de Janeiro (Brésil) du 27 FEVRIER au 10 MARS 2023**

Date limite de retour des dossiers DE CANDIDATURE le **10 NOVEMBRE 2022** par
courriel à samambaia420@gmail.com ou par la poste à

L-G CARRERAS (Samambaia), 6 rue de la Chaux, 42160 Andrézieux-Bouthéon.

1- Informations concernant le·la candidat·e

Femme / Homme / Non binaire / Autres / Je préfère ne pas préciser

Nom :

.....
Nom de naissance :

.....

Prénom(s) :

.....

Date et lieu de naissance

.....

Adresse :

.....

CP/Ville :

.....

Tél.....

.....

Email.....

.....

Nationalité.....

.....

Statut : Demandeur·euse d'emploi / Intermittent·e / Salarié·e / Autre, précisez :

.....

2- Type de financement envisagé pour suivre cette formation

Personnel / Afdas / Autre, précisez :

.....

3- Instrument(s) pratiqué(s)

→ Instrument 1 :.....

Niveau : Débutant·e / Intermédiaire / Confirmé·e / Avancé·e

→ Instrument 2 :.....

Niveau : Débutant·e / Intermédiaire / Confirmé·e / Avancé·e

→ Instrument 3 :.....

Niveau : Débutant.....e / Intermédiaire / Confirmé·e / Avancé·e

4- Expérience professionnelle spécifique dans les Musiques du Brésil

Formations effectuées, organismes prestataires, années
.....

Groupes, Combos ou Formations musicales liés à ce style musical.....

Exemples de Vidéos, enregistrements, discographie, liés à ce style (Liens internet)
.....

5- Diplôme (s) obtenu(s).....

6 - Informations complémentaires

Merci de vous assurer que :

- Vos droits sont bien ouverts auprès de l'AFDAS et que vous n'êtes pas en période de carence.
- Vous pouvez prétendre à une prise en charge de l'AFDAS si vous êtes musicien.ne ou technicien.ne du spectacle depuis plus de deux ans et que vous justifiez de 48 jours (ou cachets) pour les musicien·nes ou de 88 jours (ou cachets) pour les technicien·nes, dans les deux années précédant la formation. (conditions différentes pour une demande de Congé Individuel de Formation).
- Vous devrez disposer d'un **passport valide 6 mois après la date du retour** du stage et d'un **pass sanitaire VALIDE** :
 - Soit **un schéma vaccinal complet** : 2 injections + 7 jours pour les vaccins à double injection ; 4 semaines après injection pour ceux à simple injection ; 2 semaines après injection pour les personnes vaccinées avec antécédent de Covid.
 - Soit **un résultat négatif d'un test virologique (RT-PCR ou antigénique)** réalisé dans les 48 heures avant l'entrée dans l'établissement. Si votre laboratoire de test ne vous a pas délivré de papier avec QR code, vous pouvez le télécharger sur le site sidep.gouv.fr
 - Soit **un résultat positif d'un test RT-PCR ou antigénique attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.**

7- Pièces à joindre obligatoirement à votre candidature

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas traité.

- Lettre de motivation.
- Curriculum Vitae.

→ Si vous êtes sélectionné·e, vous recevrez un mail pour engager les démarches auprès de votre délégation AFDAS.

7- Date et signature du·de la candidat·e